



# Commune de CHATENOY-EN-BRESSE

## Extrait du registre des Délibérations

### Séance du 25 octobre 2024

Date de la convocation :  
18 octobre 2024

- o Membres en exercice : 14
- o Présents : 11
- o Votants : 14
- o Pour : 14
- o Contre : 0
- o Abstention : 0

L'an deux mil vingt-quatre et le 25 octobre, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Mme. le Maire, Joëlle SCHWOB.

**Présents :** SCHWOB Joëlle, CLEMENT Benoit, LETOURNEAU Pascale, FROST Georges, PHILIPPE Agnès, FROST Daniel, MOUGEOT Jeannine, DESBOIS Jocelyne, RITTER Claude, PRUDHON Fabrice, FEVRE Franck

**Représentés :** LEGRAND Valérie par PRUDHON Fabrice, MERLE Christelle par CLEMENT Benoit, CHANTEPERDRIX Guy par FEVRE Franck

**Excusés :** --

**Absents :** --

**Secrétaire de séance :** Fabrice PRUDHON

DE-2024-54

### Nouveaux partenaires au dispositif Pass Loisirs

Mme le Maire rappelle que par délibération DE-2023-25 du 7 avril 2024 le Conseil Municipal avait décidé la création du dispositif "Pass Loisirs".

Mme Le Maire explique

Que les objectifs du dispositif sont les suivants :

- D'encourager les jeunes à fréquenter les associations locales,
- De favoriser l'accès des jeunes à d'autres activités de loisirs.

Que pour bénéficier de ce dispositif, les conditions sont les suivantes :

- Etre domicilié dans la Commune (un des parents doit être contribuables de la C.E.T, de la T.H ou de la T.F.P.B),
- Avoir 14 ans durant l'année civile en cours,
- Ne pas avoir atteint 18 ans au 1er janvier de l'année civile en cours. Ou préciser les années de naissance .

Que le dispositif Pass' Loisirs est constitué comme suit :

✓ 6 Pass' Loisirs, d'une valeur faciale de 5 € = 30,00 €

Mme le Maire précise que les utilisateurs ont la possibilité de cumuler les Pass'Loisirs sans limite.

Mme le Maire détaille

Que les associations suivantes souhaitent rejoindre le dispositif Pass Loisirs :

- Association Sportive Collège Vivant Denon
- Foyer socioéducatif collège Vivant Denon
- Vibr'accords

Que la conférence Intercommunale Enfance Jeunesse du 6 mars 2024 a émis un avis favorable à leur demande.

Il convient de proposer à ses associations la signature d'une convention pour le dispositif Pass Loisirs concernant la période du 1er juin 2024 au 31 mai 2027.

La liste des partenaires serait la suivante :

PASS' LOISIRS	
CHATENOY EN BRESSE	SAINT-MARCEL
Les Amis de la Pétanque	Arcadanse
LACC	Auto-Ecole Poncet
EPERVANS	Temps Danses et Cie
Football-Club	Football-Réuni Saint Marcel
Tennis-Club	Jeux et stratégies
Section Boxe Française Epervans Val de Saône	Badminton club Saint Marcel
Fit'Dance	Handball Saint Marcel
LANS	Judo Club Saint Marcel
Amicale boules	Section pêche
Syndicat des propriétaires et des chasseurs	Tennis Club Saint Marcel
Club des Lanniaux	Union Musicale
OSLON	Vélo Club
Amicale des Chasseurs	Espérance Pétanque Saint Marcel
Amicale pétanque	Services Ville de Saint Marcel
Association Gymnastique Volontaire	L'Agora 95
CHALON-SUR-SAONE	L'Orange Bleue
Chalon Basket Club	Le Réservoir
Eclaireurs et Eclaireuses de France	Association Sportive Collège Vivant Denon
Chalon sur Saône Canoë Kayak	Foyer socioéducatif Collège Vivant Denon
Moto Club TMX Powersports	Vibr'accords
SEM Elan sportif de Chalon	
Association Elanchalon	CHATENOY-LE-ROYAL
Espaces Nautiques du Grand Chalon	Ecole de musique DRIGON
Cinémas Mégarama Chalon	
Conservatoire de musique	
Espace des Arts de Chalon	
STAC	
BEY	
Compagnie des corps en pièces	

**Le Conseil, après en avoir délibéré,**

**SE PRONONCE** favorablement sur l'ajout de ses associations au dispositif « Pass Loisirs »

**AUTORISE** Mme le Maire à signer les conventions avec les nouveaux partenaires.

Mme Le Maire, Joëlle SCHWOB

Le secrétaire de séance, Fabrice PRUDHON

Date de transmission de l'acte: 19/11/2024  
Date de réception de l'AR: 19/11/2024  
071-217101179-DE\_2024\_54-DE  
A G E D I